

COMMUNE DE VIROINVAL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE :

PROJET DE PLAN D'ACTION NATIONAL SUR LES VOIES PRIORITAIRES D'INTRODUCTION ET DE PROPAGATION NON INTENTIONNELLES D'ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES DE LA LISTE DE L'UNION EUROPEENNE EN BELGIQUE

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS ET PROGRAMMES
(CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE I^{ER})

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal informe la population qu'une enquête publique est organisée, sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon :

Date d'affichage	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Personne de contact
Mercredi 9 mars 2022	Lundi 14 mars 2022	Administration communale de Viroinval – Parc communal 1 – 5670 NISMES Vendredi 29 avril 2022 à 12h	Frédéric DUVAL 060/31.00.34 Frederic.duval@viroinval.be

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service ainsi qu'un jour par semaine jusqu'à 20 heures à l'adresse suivante : Administration communale de Viroinval – Parc communal 1 – 5670 NISMES

Le dossier est également consultable sur le site Internet de la commune ou sur le site internet du Portail environnement de la Wallonie via le lien suivant : <http://environnement.wallonie.be/enquetepublique-invasives/>

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de Frédéric DUVAL – 060/31.00.34 – frederic.duval@viroinval.be.

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

Tout intéressé souhaitant formuler des observations écrites, par voie postale ou électronique, peut envoyer ses remarques (pour le 29 avril au plus tard) à l'administration communale ou en contactant le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement à l'adresse suivante :

<p align="center">Projets d'arrêtés du Gouvernement wallon</p> <p align="center">Via courriel : enquetepublique.invasives@spw.wallonie.be ou par courrier : Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles, et Environnement – SPW ARNE DEPARTEMENT DE LA NATURE ET DES FORETS Direction de la Nature et des Espaces verts Avenue Prince de Liège, 15 B-5100 Jambes</p>
--

Viroinval, le 09/03/2022.

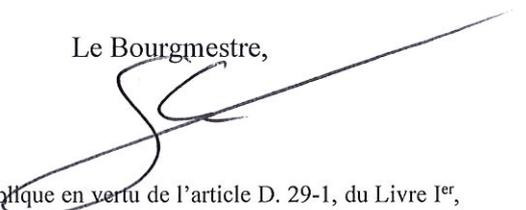
La Directrice générale ff,



Par le Collège,



Le Bourgmestre,



A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet, de catégorie A.1., est soumis à enquête publique en vertu de l'article D. 29-1, du Livre I^{er}, du Code de l'Environnement. Ce projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D.53, du Livre I^{er}, du Code de l'Environnement. Ce projet est également soumis aux consultations transfrontières. Suite à l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera le plan susvisé par arrêté délibéré en son sein.